

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 19 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOUILLLOT Lise ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER.

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représenté : **01**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

Avant de dérouler l'Ordre du Jour, Mme Guillou présente la nouvelle Direction-Adjointe de l'EHPAD. Mme DESBOIS a pris ses fonctions le 9 mai dernier.

Ensuite, la Vice-présidente fait un appel à candidature pour l'Installation de l'Observatoire de l'Action Sociale. Cette nouvelle instance sera chargée du suivi des travaux de l'ABS, de l'examen des programmes d'actions et pourra émettre un avis sur les Appels à Projets.

Brigitte LE SAULNIER, Mireille LE BLOAS et Gilbert LE BLEVENNEC se portent candidats.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 mars 2022.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

2. CIAS :

✓ Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La vice-présidente indique que le compte de gestion et le compte administratif du CIAS, pour l'exercice 2021, sont conformes et affichent les résultats suivants :

CIAS : RESULTAT 2021	
INVESTISSEMENT	+ 16 422.19
FONCTIONNEMENT	+ 10 686.06
TOTAL	+ 27 108.25

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif du CIAS pour l'exercice 2021.

✓ Demandes de subvention Développement Social.

Suite à une présentation des différentes demandes, le Conseil d'Administration valide les propositions formulées par la Commission permanente et résumées dans le tableau suivant :

Opérateurs	Intitulé	Financement sollicité 2022	Notes instruction	Commentaires	Délibération du Conseil d'Administration	
						Subvention proposée
WIMOOV	Plateforme mobilité	6000 €	Création d'une plateforme de mobilité sur le territoire de l'agglomération	Financement accordé en séance du 17 mars 2022 (demande de précisions sur le budget de l'opération)		6 000 €
ASAD GOELO TRIEUX	Projet mobilité recrutement	11789 €	Achat d'un véhicule sans permis pour permettre l'insertion de salariés sans permis et sans véhicule	Un seul utilisateur Territoire restreint : Paimpol, Pontrieux, Plouha Il est précisé "la demande de financement est faite auprès des com com" : Leff Armor Communauté abs du budget prévisionnel	Avis défavorable (le CIAS n'a pas vocation à financer des projets d'investissement)	0 €
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE LE PHARE PAIMPOL	Maintien d'une activité physique adaptée	2280 €	Pratique de la gym douce pour les personnes en situation de handicap psychique	Il est précisé "l'association n'est pas en capacité d'assumer seule le financement", pourtant il n'y a pas de co-financement dans le budget prévisionnel. Deux projets mais un seul budget prévisionnel	Avis favorable, avec des réserves sur le montant demandé au CIAS,	500 €
	Organiser deux jours de vie sociale à l'extérieur	410 €	Séjour deux jours une nuit dans le Morbihan	L'année dernière : subvention "ponctuelle" attribuée pour fonctionnement et scrapbooking		
AUBERGE COLLECTIVE GUINGAMP	Auberge collective solidaire (SAS)	7000 €	Demande d'aide financière au titre de l'investissement réalisé pour venir en soutien aux femmes victimes de violences (avec un enfant) en leur mettant à disposition un logement	Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale Projet innovant qui répond à un besoin : manque de logements Demande de 5000€ faite auprès de l'agglomération	Avis défavorable (le CIAS n'a pas vocation à financer des projets d'investissement) Projet correspondant aux objectifs du CISPDR - souhaite d'une rencontre pour expliciter le refus et orienter vers une dde de sub CISPDR en 2023.	0 €
D2	Equipement mobile et fonctionnement	30000 €	Soutien financier pour acquisition d'un équipement de cuisine mobile et financement du fonctionnement	Un budget prévisionnel global Financement investissement Territoire de vie de Callac principalement L'impression qu'on est fléchés comme moyens financiers mobilisables pour presque toutes les actions NB : L'année dernière : subvention de 1500€ attribuée pour l'aide au démarrage L'Association a obtenu des financements de services de l'Etat et de l'agglomération (7000€)	Territoire restreint / beaucoup d'actions Avis défavorable sur le volet mobilité (le CIAS n'a pas vocation à financer des projets d'investissement) demande de rencontre pour préciser le projet et la demande de financement du fonctionnement	en attente d'une prochaine rencontre
Totaux		51479 €				6 500 €
Enveloppe votée au budget		9 500 €				9 000 €
Credits disponibles						2500 €

Les administrateurs présents s'interrogent sur le financement accordé à l'Association WIMOOV (plateforme de mobilité). Ils souhaitent des précisions sur le budget prévisionnel.

Le montant accordé (pour 6 mois) permettra un démarrage de l'action. Il s'agit d'une expérimentation pour 2022 qu'il conviendra d'évaluer en fonction de critères objectifs.

Un Comité de pilotage est programmé courant juin. Des précisions pourront être apportées sur le dispositif et plus particulièrement sur les aspects budgétaires.

- ✓ Elections professionnelles.

Le Conseil d'Administration, en complément de la décision du 17 mars 2022, se prononce favorablement sur les questions suivantes :

- Au regard de l'effectif recensé au 1^{er} janvier 2022, le nombre de sièges titulaires du collège des représentants du personnel est fixé à 3 agents.
- Le maintien de la parité entre les 2 collèges.
- Le maintien de la voix délibérative du collège employeur.

- ✓ Mutuelle JUST : adoption d'une convention de partenariat.

Le dispositif piloté par l'Association ACTIOM « MA COMMUNE MA SANTE » proposant le déploiement d'une offre de mutuelle solidaire sur le territoire de l'Agglomération, s'essouffle faute d'une communication efficiente.

Courant avril, les CIAS de Leff Armor Communauté et de Guingamp-Paimpol Agglomération ont été contactés par une mutuelle « communale » : la Mutuelle JUST, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Just propose le déploiement d'une nouvelle offre. Elle propose une gamme de tarifs attractifs, dispose de services dédiés (communication, conseillers, agences locales) et des prestations complémentaires (remboursement de prescription sport santé, aide à la pratique sportive, aides aux clubs, sponsoring ...) sans aucun frais pour les collectivités.

Les CIAS doivent s'engager à diffuser des supports de communication élaborés par les services de la Mutuelle.

Pour compléter et à terme remplacer le dispositif actuel, il est proposé d'initier une nouvelle coopération avec JUST.

Les administrateurs s'interrogent sur la communication à la charge de la collectivité et surtout la concurrence faite aux autres Mutuelles.

Suite aux échanges, le Conseil d'Administration se prononce favorablement, moins deux abstentions, sur la convention de Partenariat proposée par la Mutuelle JUST.

- ✓ RIFSEEP : approbation d'une Convention pour l'accompagnement du CDG 22.

Suite à la présentation de la démarche proposée pour accompagner le CIAS pour la mise en place du RIFSEEP, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la Convention proposée par le Centre de Gestion.

- ✓ CISPDR : demande de subvention de l'Association Beauvallon.

Pour que le Conseil d'Administration puisse statuer sur la demande de subvention de l'Association Beauvallon (CA du 17 mars 2022), les services du CIAS ont rencontré le responsable du Service Prévention pour échanger sur le volet territorial de l'action, sur les dispositifs mis en œuvre et sur les protocoles d'intervention.

L'Association s'engage à déployer l'ensemble de ses interventions (tournées de proximité, chantiers éducatifs, alternative à l'exclusion scolaire) sur tout le territoire de l'Agglomération.

Le CIAS aura un rôle d'interface entre la demande émanant des communes et l'équipe de prévention.

Suite aux demandes de précisions présentées en séance, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur l'attribution d'un financement d'un montant de 4000 euros pour l'exercice 2022.

- ✓ Modification de la délégation de pouvoir accordée au Président.

Le Conseil d'Administration entérine la proposition de modification de la délégation de pouvoir accordée au Président (cf. délibération du 1/10/2021).

Il s'agit de préciser les prestations accordées pour, notamment attribuer une aide d'urgence remboursable d'un montant maximum de 200 euros aux agents de l'EHPAD qui en feraient la demande. Dont acte.

3. EHPAD :

- ✓ Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La vice-présidente indique que le compte de gestion et le compte administratif de l'EHPAD, pour l'exercice 2021, sont conformes et affichent les résultats suivants :

EHPAD : RESULTAT 2021	
INVESTISSEMENT	- 4 102.19
FONCTIONNEMENT	+ 6 779.46
TOTAL	+ 2 677.27

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'EHPAD pour l'exercice 2021.

- ✓ Décisions modificatives des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que des modifications budgétaires sont nécessaires, afin de régulariser des dépenses de fonctionnement et d'investissement, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur une modification des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'EHPAD.

- ✓ Admission en non-valeur.

Le Trésor Public n'ayant pu procéder au recouvrement de certains impayés, le Conseil d'Administration valide la proposition du Comptable Public d'admettre en non-valeur une somme de 223.26 €.

- ✓ Point sur la construction du nouvel EHPAD.

Analyse des offres :

Les offres déposées par les 4 groupements retenus ne correspondent pas à l'enveloppe prévue (les coûts des travaux ont fortement augmenté). Par ailleurs, le bailleur note des incohérences techniques par rapport au cahier des charges. Terres d'Armor Habitat a décidé de prolonger la démarche en négociant avec les groupements, à la fois pour trouver des voies d'économie et pour soulever les points techniques. La sélection finale devrait avoir lieu courant novembre.

Position des financeurs :

- A ce jour, le Conseil Départemental n'a pas validé le prix de journée au regard du plan de financement actuel et du montant de la redevance en découlant.
- L'ARS pourrait financer le nouvel équipement à condition que le CIAS s'engage dans une mutualisation avec un autre établissement.

Démarches entreprises :

Suite aux échanges avec les financeurs, le CIAS a :

- Déposé un nouveau dossier pour une aide à l'investissement intégrant des demandes de financement plus importantes.
- Entamé des pourparlers avec la Commune de la Roche-Jaudy pour une éventuelle mutualisation des fonctions supports (ex : Direction).

Des rendez-vous sont programmés courant juin avec le bailleur et les autorités de tutelle pour faire un point sur les démarches à entreprendre. Affaire à suivre.

Le Conseil d'Administration aura à se prononcer sur ce dossier à la rentrée.